

## PAR COURRIEL

Québec, le 12 mai 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-04-029 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril dernier, concernant les rapports et tous autres documents sur la quantité annuelle, en tonnes, reçus par tous les lieux d'enfouissement techniques au Québec et déclarés au MELCC en 2020 et 2021, désignés aussi comme « Rapport annuel pour les applications réglementaires du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles ».

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01. 040, déclaration annuelle 2020, amendée 14 juillet 2021, 7 pages;
02. 041, déclaration annuelle 2020, amendée 22 juillet 2021, 12 pages;
03. 045, déclaration annuelle 2020, amendée 3 juin 2021, 10 pages;
04. 054, déclaration annuelle 2020, 10 pages;
05. 093, déclaration annuelle 2020, amendée 30 septembre 2021, 15 pages;
06. 098, déclaration annuelle 2020, amendée 19 octobre 2021, 16 pages;
07. 108, déclaration annuelle 2020, 14 pages;
08. 132, déclaration annuelle 2020, 14 pages;
09. 040, déclaration annuelle 2021, 7 pages;
10. 041, déclaration annuelle 2021, amendée 31 mars 2022, 13 pages;
11. 045, déclaration annuelle 2021, 11 pages;
12. 093, déclaration annuelle 2021, 16 pages;
13. 098, déclaration annuelle 2021, 12 pages;
14. 108, déclaration annuelle 2021, 12 pages;
15. 132, déclaration annuelle 2021, 13 pages.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons qu'il y a plusieurs étapes de validation qui auront lieu dans les prochains mois. Les rapports en version finale pour l'année 2021 seront

... 2

disponibles uniquement à l'hiver 2023, une fois la dernière étape réalisée. Les écarts entre les versions envoyées en premier lieu par les exploitants et les versions finales seront toutefois marginaux.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de ces décisions auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Katrine Vanessa Girard, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca](mailto:katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 18

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : LET Champlain

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1162713870

No de dossier : 3912-04-372-040  
(inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environnement inc.		
Adresse du siège social 295, rout Ste-Marie	Municipalité ou ville Champlain	Code postal G0X 1C0
Téléphone au bureau 819-295-3663	Région Mauricie	
Télécopieur	MRC Des Cheneaux	
Adresse courriel rparron@malrec.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Raynald Perron	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 418-549-8074
Adresse courriel rparron@malrec.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie		
Adresse du siège social 400, Boul. de la Gabelle	Municipalité ou ville St-Étienne-des-Grès	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région Mauricie	
Télécopieur	MRC Maskinongé	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

**2 - Matières déclarées**

2.1 - Identification des centres de transfert		Tonnage total reçu
<b>Nom des centres de transfert</b> (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)		
		19 327,54
		18 319,00
		1 184,47
		4 909,37
		9,03
		10,71
	<b>Total</b>	<b>41 760,12</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité	
			Poids (tonne)	
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			364,03	
			652,21	
			680,96	
	23-24	23-24	348,11	
			230,79	
			1 192,39	
			566,89	
			250,47	
			372,31	
	Total			4 657,18
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
Total			0,00	
Grand total - Ordures ménagères			4 657,18	
Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			3,60	
			136,60	
			0,55	
			3,11	
			9,80	
		23-24	0,84	
			84,81	
			2 733,32	
			13,57	
			0,50	
	23-24		54,45	
		510,71		
		9,67		
		30,68		
		476,17		
		5 187,24		
		265,90		
		24,74		
Total			9 545,35	
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)			
			1 184,47	
			16 319,00	
23-24	23-24		19 327,54	
			4 809,37	
			19,74	
Total			41 760,12	
Grand total - Résidus ICI			51 305,47	
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			119,79	
			40,39	
			841,53	
			98,39	
	23-24		62,73	
			8,52	
		23-24	8,06	
			1,49	
			0,94	
			70,97	
			2,21	
		2,75		

				13,33
				10,80
				91,37
23-24		23-24		219,88
				1,54
				5,15
				11,28
				4,88
				150,23
			<b>Total</b>	<b>1 764,23</b>
	Matieres provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)			
Code géo municipal				2 128,00
23-24		23-24		8 898,11
			<b>Total</b>	<b>11 024,11</b>
			<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>12 788,34</b>
Résidus encombrants (« monstres »)	Provenance par municipalité			
Code géo municipal				6 958,33
23-24		23-24		6 958,33
			<b>Total</b>	<b>6 958,33</b>
Résidus d'écoentre	Provenance par municipalité			
Code géo municipal				4 636,52
23-24		23-24		446,92
				9 464,64
				2 012,56
			<b>Total</b>	<b>16 560,64</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Indiquer par centre de tri de CRD			
Code géo municipal				1 744,55
23-24		23-24		1 061,87
				4 766,33
				10 461,35
				27 923,23
				4 107,29
			<b>Total</b>	<b>50 084,82</b>
Résidus de centre de tri autre que CRD	Indiquer par centre de tri			
Code géo municipal				3 098,66
23-24		23-24		1 989,69
				424,29
				1 603,85
			<b>Total</b>	<b>7 506,49</b>
Matieres de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Provenance par municipalité			
Code géo municipal				
<b>NOUVELLE CATÉGORIE</b>				
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Provenance par municipalité			
Code géo municipal				

		Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	158,06
		Total	158,06
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Copeaux de bois		2 512,36
	Copeaux de bois	23-24	4 384,97
	Briques - Bétons (Matériaux réutilisés)		42,94
		Total	6 940,27
		<b>Grand total 2.2</b>	<b>158 939,40</b>

### 2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :		Quantité par municipalité
	<a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puits	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	0,00

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (recouvrement autre que final)			
		Total	0,00
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 846,93
			293,48
			65,60
			2 982,71

				227,90
				18,22
				23 698,92
				8 131,32
			Total	37 266,08
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				Total
Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				Total
Autres résidus CRD (bardoux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				Total
			Grand total 2.4	37 266,08

2.4,1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pouvez naviguer sur le site Internet ci-après : <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>			Quantité par municipalité
				Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	23-24	23-24		3 658,50
				Total
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				475,36
				80,59
				1 013,06
	23-24	23-24		1 315,15
				2,28
			241,08	
			27 848,97	
			Total	30 976,48
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		



	Total	0,00
	Grand total 2.4.1	34 634,98

## 2.6 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	166 939,40
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	0,00
Sois ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	37 266,08
Sois ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	34 634,98
	Totaux (section A)	228 840,46

A oxclure (section B)		Total
Sois ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	37 266,08
Sois ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	34 634,98
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volatiles provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	6 940,27
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	78 841,33

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		149 999,13
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23,51 \$
	Grand total 2.5	3 526 479,65 \$

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca).

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Raynald Perron	Fonction 53-54 Ing. LET de Champlain
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 2021-07-14

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : LET SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : \_\_\_\_\_  
 No de dossier : 3912- 04-510-041  
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE		
Adresse du siège social 400, BOULEVARD DE LA GABELLE	Municipalité ou ville SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région MAURICIE	
Télécopieur 819-373-7820	MRC MASKINONGÉ	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prenom et nom STÉPHANE COMTOIS	Fonction ou titre DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM	Téléphone 819-373-3130
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots) LOTS 597 ET 598 / SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS







Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			484,97
			44,63
			116,11
			53,78
			25,78
	23-24	23-24	42,12
			25,79
			193,95
			117,48
			1 298,97
			3 250,75
			52,79
			1,93
			30,42
			417,82
			6,29
			15,16
			871,13
<b>Total</b>			<b>7 049,87</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD	
			226,02
	23-24		3 106,81
		23-24	1 005,41
			2 688,45
<b>Total</b>			<b>7 026,69</b>
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
			8,07
	23-24	23-24	4 046,24
<b>Total</b>			<b>4 054,31</b>
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>NOUVELLE CATÉGORIE</b>			
<b>Total</b>			<b>0,00</b>
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0,00</b>
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0,00</b>
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0,00</b>

Total
-------

0,00
------

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			17,69
			0,28
			0,16
	23-24		0,02
			0,03
			0,61
		23-24	0,35
			0,18
			0,42
			0,12
			4,30
			18,59
			46,02
			18,23
			1,60
			0,40
			0,29
			0,20
			0,26
			0,06
			12,54
			Total
			122,33
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Grand total 2.2			162 525,02

### 2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
					Poids (tonnes)
Boues de station d'épuration municipale	23-24	23-24			102,73
					15,19
			Total	117,92	
Boues de fosses septiques	23-24	23-24			28,23



		<b>Total</b>	<b>28,23</b>
<b>Bovins agrolimentaires</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total 0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total 0,00
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total 0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Dragage bassin de polissage	23-24	23-24	184,75
			Total 184,75
Grand total 2.3			330,90

Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Quantité par municipalité	
				Poids (tonne)
Sols propres (recouvrement autre que final)	23-24	23-24		53 663,82
			Total	53 663,82
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Résidus de déchlantage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	23-24	23-24		59,27
				4 058,97
				26 931,91
			Total	31 050,15



**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	162 525,02
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	330,90
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	100 141,77
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
<b>Totaux (section A)</b>		<b>262 997,69</b>

A exclure (section B)		Total
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	100 141,77
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
<b>Totaux (section B)</b>		<b>100 141,77</b>

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		162 855,92
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23,51 \$
<b>Grand total 2.5</b>		<b>3 828 742,68 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;
- N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
- La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Stéphane Lemire</i>	Fonction <i>Directeur des affaires juridiques &amp; greffier</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
53-54	<i>2021-07-22</i>
Signature	Date

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

La guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Valoris

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8831859127

No de dossier : 3912- 05-410-045  
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

<b>1.1 Identification de l'exploitant</b>		
Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Main Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse courriel 53-54		

<b>1.2 Identification du répondant</b>		
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 819-560-8403 53-54
Adresse courriel 53-54		

<b>1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)</b>		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

<b>1.4 Type d'installation</b>	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)



Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
					1,58
					8,51
					0,57
					6,86
					406,81
			23-24		0,71
					87,32
					0,03
					0,21
					1,99
					0,61
					0,64
					38,41
	23-24				1,27
					0,22
					1,34
					0,88
					0,57
					0,01
					3,18
					1,52
					1,69
				<b>Total</b>	<b>565,94</b>
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)			
	23-24		23-24		248,07
				<b>Total</b>	<b>248,07</b>
				<b>Grand total - Résidus ICI</b>	<b>814,01</b>
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
					33,34
					0,08
					0,03
					38,38
					0,12
					0,64
					0,08
					58,60
					0,66
					125,67
					30,67
					41,66
					4,12
					0,33
					0,01
					0,13
					0,14
					3,61
					189,71
					0,19
					1,68
					23,18
					13,44
					0,33
					4,82
					0,04
					0,12
					0,05
					1,56
					5,21
					2.491,01
					2,31
					0,53
					0,60
					0,10
					2,64
					0,02
					1,02
					4,14
					1,47
					10,26
					185,07
					7,91
					0,32
					27,19



			31,49
	23-24	23-24	0,48
		<b>Total</b>	<b>3 357,89</b>
	<b>Code géo municipal</b>	<b>Matères provenant de centres de transfert (incluez la ville d'origine)</b>	
	23-24	23-24	2 414,49
		<b>Total</b>	<b>2 414,49</b>
		<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>5 772,38</b>
<b>Résidus encombrants (« monstres »)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>



Régimes d'incinération (cendres volantes)	Provenance par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Sols éliminés	Provenance par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Autres déchets	Provenance par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	<b>Total</b>	<b>20,27</b>
Résines (spécialisé et classique)	Provenance par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>
	<b>Grand total 2.2</b>	<b>50 697,25</b>

**2.3 - Données relatives aux baux reçus et éliminés**

Catégorie de baux	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :		Quantité par municipalité Poids (tonne)
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Baux de station d'épuration municipale	<a href="https://www.namh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.namh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		
	23-24	23-24	217,86
		<b>Total</b>	<b>217,86</b>
Baux de résines recyclées	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Baux agricoles/industriels	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, râteau des égouts, des regards et des puits	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
	23-24	23-24	65,28
		Total	65,28
Boues industrielles	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Boues (résidues de séchage)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
<b>Général total 2.3)</b>			<b>883,14</b>

**2.4 - Soles ou autres matières destinées au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles générées selon le RÈGLEMENT**

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancees/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancees/</a>		Quantité par municipalité	
			Poids (tonne)	
Soles propres (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité		Total	
	Code géo municipal			
		Total	0,00	
Soles contenues (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité		Total	
	Code géo municipal			
	23-24	23-24	427,41	14 610,75
			7 676,32	268,86
		Total	33 206,37	
Résidus de séchage de carcasses automobiles (à l'HD 2) utilisés comme recouvrement	Provenance par municipalité		Total	
	Code géo municipal			
		Total	0,00	



**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluent les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	60 687,25
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	283,14
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	36 370,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
<b>Totaux (section A)</b>		<b>87 351,34</b>

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	36 370,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
<b>Totaux (section B)</b>		<b>36 370,95</b>

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		50 980,39
Montant de redevance exigible per tonne pour 2020		23,51 \$
<b>Grand total 2.5</b>		<b>1 198 548,87 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 3 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un Incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca).

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction 53-54
Déclaration de l'exploitant Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date <del>2021-03-19</del> 2021-06-03

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

**Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante**  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : GFL Environmental inc.  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1175311910  
 No de dossier : 3912- 06-660-054  
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environmental inc. / Services Matrec		
Adresse du siège social 16795 RUE OAKWOOD	Municipalité ou ville PIERREFONDS	Code postal H9H 5K7
Téléphone au bureau 514-695-4509	Région MONTRÉAL	
Télécopieur 514-624-4992	MRC	
Adresse courriel JLAL BERTE@MATREC.CA		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom JEAN-PHIL PPE LALIBERTÉ	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 438-341-8046
Adresse courriel JLAL BERTE@MATREC.CA		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur ( NC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)



## 2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus <u>pour élimination</u> par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés <u>pour élimination</u> à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :  <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité	
	Provenance par municipalité		Poids (tonne)	
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal			
	<b>Total</b>			<b>0.00</b>
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
<b>Total</b>			<b>0.00</b>	
<b>Grand total - Ordures ménagères</b>			<b>0.00</b>	

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0.00
		Grand total - Résidus ICI	0.00
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD	
			10,518.46
			730.44
	23-24	23-24 )	3,628.10
			122.44
			61.81
			<b>Total</b>
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
			<b>Total</b>
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
NOUVELLE CATÉGORIE	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
<b>Grand total 2.2</b>			<b>15,061.25</b>

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées			
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale			
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
<b>Grand total 2.3</b>			<b>0.00</b>

<b>2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR</b>			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (recouvrement autre que final)			
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Sols contaminés (recouvrement autre que final)			
<b>Total</b>			<b>0.00</b>
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement			
<b>Total</b>			<b>0.00</b>



Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
			<b>Grand total 2.4</b>
			<b>0.00</b>

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :  <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)			
			<b>Total</b>
Sols contaminés (en recouvrement final)			
			<b>Total</b>
Autres (spécifiez ci-dessous)			
			<b>Total</b>
			<b>Grand total 2.4.1</b>
			<b>0.00</b>

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	15,061.25
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	0.00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	0.00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>15,061.25</b>

<b>A exclure (section B)</b>		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	0.00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	9.11
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>9.11</b>

<b>Calcul de la redevance</b>		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		15,052.14
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23.51 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>353,875.81 \$</b>



### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 7 - Déclaration de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Jean-Philippe Laliberté	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 2021-03-26

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1160583739  
 No de dossier : 3912- 14-520-093  
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Dépôt Rive-Nord		
Adresse du siège social 670, rue Montcalm	Municipalité ou ville Berthierville	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau (450) 836-25446	Région Lanaudière	
Télécopieur (450) 836-1166	MRC D'Auray	
Adresse courriel receptiondm@ebiqc.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction ou titre 53-54	Téléphone (450) 836-2546
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (s) différent de l'exploitant)		
Nom Même que l'exploitant		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)  4 780 889

## 2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	8 273,00
	367 440,54
Total	375 713,54

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination)	Tonnage total expédié
Non applicable	
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	23-24		23,78
			921,17
			20,45
		23-24	5 255,41
			1 804,17
			467,29
			1 451,05
			753,70
			617,89
			245,96
			812,61
			619,60
			381,42
			62,12
			694,47
			873,60
			305,20
			1 063,11
			483,63
			9 032,90
			570,53
			445,23
			173,42
			122,56
			90,46
			363,93
			515,25
			388,11
			397,70
			45,02
		58,34	
		1 416,35	
		20 927,06	
		1 198,91	
		5 130,33	
		1 961,98	
		32,12	
		1 211,68	
		753,21	
		54,34	
		3 569,27	

23-24

23-24

703,60  
1 554,35  
2 630,80  
828,93  
703,93  
694,95  
32,14  
1 426,71  
1 442,76  
629,08  
1 137,33  
458,66  
25,03  
27,70  
4,09  
104,65  
1 366,96  
589,20  
683,21  
561,46  
1 203,62  
14,24  
269,35  
866,38  
313,51  
467,54  
1 269,68  
90,71  
7 185,23  
1 849,01  
2 558,63  
468,60

21,21

**Total**

**97 718,60**

Code gfo municipal

Matières provenant de centres de transfert  
(indiquez la ville d'origine)

23-24

23-24

8 273,00

170 568,46

**Total**

**178 841,46**

**Grand total - Ordures ménagères**

**276 560,06**

Résidus ICI  
(industriels, commerciaux,  
institutionnels)

Code géo municipal

Provenance par municipalité

23-24

23-24

1,92  
59,77  
16 018,80  
3,35  
0,00  
0,00  
62,00  
10,80  
5 249,75  
265,23  
371,77  
17,06  
4,71  
95,14  
319,00  
1 964,50  
2 106,35  
4,81  
1 741,29  
1 114,62  
112,74  
2 559,02  
133,98  
103,91  
240,38  
515,04  
158,05  
0,89  
609,19  
18,58  
2,37  
3,46  
71,72  
25,87  
55,44  
118,85  
165,13  
345,02  
375,48  
15 334,37  
70,29  
56,56  
3,96  
320,80  
5,10  
6,29  
6,84  
20,21  
60,87  
23,88  
38,41  
0,93  
851,25  
843,83  
106,17  
4 187,71  
132,11  
4 680,33  
176,34  
2 073,17  
210,22  
223,97  
479,18  
952,52  
17,12  
21 468,62  
546,17  
1 010,26  
1 864,80  
350,13  
169,62  
319,30  
1 306,63  
135,63  
1,87  
1 690,28  
47,14  
573,21  
934,39

			14,27
			697,30
			3,91
			5,46
			189,17
			58,85
			152,39
			20,32
			593,74
			387,73
			650,74
			902,53
			2,99
			564,28
			498,08
			616,16
			187,66
			296,32
			17,44
			226,67
			20 396,61
			22,96
			21,58
			111,81
			61,72
			20,33
			44,63
			0,04
			0,29
			85,95
			210,37
			6 693,63

23-24

23-24

			<b>Total</b>	<b>130 093,26</b>
<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>			
23-24		23-24		196 872,08
			<b>Total</b>	<b>196 872,08</b>

			<b>Grand total - Résidus IC</b>	<b>326 966,36</b>
<b>Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>		
				2,79
				25,97
				0,00
				105,49
				71,67
				9,65
				178,39
				110,96
				21,53
				14,50
				10,80
				1,90
				3,10
				3,23
				2 371,20
				859,31
				109,41
				937,04
				120,81
				280,92
				45,95
				122,11
				129,73
				19,20
				17,38
				40,05
				1 778,13
				3,95
				176,31
				5,57
				10,88
				30,93
				8,83

23-24

23-24



		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	50 362,63
Résidus entrainés (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			19,00
			13,47
			9,94
			40,00
			66,63
			42,66
			52,78
			43,71
			890,41
			61,49
			48,25
		23-24	4,95
			117,64
	23-24		42,74
			537,77
			743,95
			499,97
			315,44
			31,46
			2 052,62
			199,60
			683,49
			681,83
			244,70
			212,98
			233,11
			5,13
			2,77
			0,51
			110,08
			113,99
			44,91
			111,13
			92,98
			251,62
			94,04
			129,45
			389,85
			28,38
			1 225,37
			444,53
			552,85
			136,40
		Total	11 624,85



Résidus d'écoentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24		23-24	959,63
			1 217,52
			3,43
			492,49
			2 208,60
			1 174,91
			1 402,45
			148,81
			3,53
			154,94
			112,71
			7,70
			8,48
1 569,06			
830,28			
<b>Total</b>			<b>10 294,54</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD	
23-24		23-24	1 990,00
			1 765,00
			1 397,08
<b>Total</b>			<b>5 152,08</b>
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
23-24		23-24	971,49
			15,59
			5,53
			7 417,82
			304,51
			2,68
			2,83
			2,27
			13,65
			4,02
10,59			
<b>Total</b>			<b>8 760,98</b>
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>NOUVELLE CATÉGORIE</b>			
<b>Total</b>			<b>0,00</b>
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24		23-24	3 629,75
			268,35
<b>Total</b>			<b>3 898,10</b>
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0,00</b>
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
<b>Total</b>			<b>0,00</b>

		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					0,00	
Sols éliminés	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					0,00	
Animaux morts	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					0,00	
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
Résidus miniers	23-24		23-24		102 695,71	
Résidus de dégrilleur - Station					303,69	
					102 999,40	
<b>Grand total 2.2</b>					<b>796 698,00</b>	

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées						
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>				Quantité par municipalité	
					Poids (tonne)	
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					488,96	
					6,31	
					47,03	
					392,41	
					934,71	
Boues de fosses septiques	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					0,00	
Boues agroalimentaires	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
					0,00	

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Total	
				0,00	
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puits	23-24	23-24		19,78	
				9,95	
				2,30	
				125,23	
				169,76	
				253,53	
				<b>Total</b>	<b>580,55</b>
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Total	
				0,00	
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Total	
				0,00	
				<b>Total</b>	<b>0,00</b>
				<b>Grand total 2.3</b>	<b>1 515,26</b>

2.4 - Soils ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR				
Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
				Poids (tonne)
Soils propres (recouvrement autre que final)	23-24	23-24		1,92
				537,67
				1 406,33
				39,20
				577,57
Soils contaminés (recouvrement autre que final)	23-24	23-24		34,57
				16,65
				324,45
				4 553,96
				105,47
				329,11
				140,45
				59 381,21
				10,08
				171,64
				10,56
				16,85
				71,45
				46,82
				100,33
	89,29			
	47,38			
	173,00			
		<b>Total</b>	<b>65 623,30</b>	
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Total

recouvrement


Total 0,00

Résidus CRD = fins » de broyage et de tamlage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	10 190,42 19,04 2 106,46
			<b>Total</b> <b>12 315,92</b>
Autres résidus GRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b> <b>0,00</b>
Autres (spécifiez ci-dessous) résidus balai de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	115,04 2 646,44 406,26 37,96 202,37 1 501,44 74,42
			<b>Total</b> <b>4 983,92</b>
<b>Grand total 2.4</b>			<b>85 485,83</b>

**2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR.**

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pouvez naviguer sur le site Internet ci-après : <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)			
			<b>Total</b> <b>0,00</b>
Sols contaminés (en recouvrement final)			
			<b>Total</b> <b>0,00</b>
Autres (spécifiez ci-dessous)			
			<b>Total</b> <b>0,00</b>
<b>Grand total 2.4.1</b>			<b>0,00</b>

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	796 598,00
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	1 515,26
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	86 485,83
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
<b>Totaux (section A)</b>		<b>883 599,09</b>

<b>A exclure (section B)</b>		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	86 485,83
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	102 696,71
<b>Totaux (section B)</b>		<b>188 181,54</b>

<b>Calcul de la redevance</b>		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		696 417,55
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23,51 \$
<b>Grand total 2.5</b>		<b>16 349 266,60 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCO ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction 53-54
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
53-54	(50 septembre 2021)
Signet:	Date Le 15 mars 2021



Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annual.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Complexe Enviro Connexions Ltée

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1149425598

No de dossier : 3912- 14640098  
(Inscrire votre numéro de dossier de 6 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Complexe Enviro Connexions Ltée		
Adresse du siège social 3779 chemin des Quarante-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau 450-474-2423	Région Lanaudière	
Télécopieur 450-474-1671	MRC Les Moulins	
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Philippe Robillard	Fonction ou titre <b>53-54</b>	Téléphone <b>53-54</b>
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDGD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

## 2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	72 230,29
	103 444,56
	185 593,36
	67 686,75
<b>Total</b>	<b>428 954,96</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination)	Tonnage total expédié
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)			1 271,10
			134,24
			0,51
			0,28
			0,42
			0,68
			3,27
			84,47
			716,09
			48,48
			56,18
			24,45
			9,78
			1,63
			2 984,28
			1 609,58
			238,93
			321,72
			1,25
			24,55
			4,71
			11,71
			67,81
			204,59
			107,55
			37 735,81
			15 907,51
		124 421,36	
		1 663,07	
		83 346,76	
		4 802,21	
		1,13	
		0,58	
		1 420,75	
		43,01	
		4 448,84	
		0,66	
		0,82	
		0,13	
		10,64	
		5 348,58	
		13 487,06	
		3 117,56	
		2 121,21	

				2 807,30
				14,32
				21,49
23-24		23-24		7,24
				10,27
				0,17
				0,09
				6 913,44
			<b>Total</b>	<b>315 580,27</b>
Code géo municipal			<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>	
				72 199,47
				67 686,75
23-24		23-24		93 743,11
				185 541,53
			<b>Total</b>	<b>419 170,86</b>
			<b>Grand total - Ordures ménagères</b>	<b>734 751,13</b>

Résidus ICI (Industriels, commerciaux, Institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			21,28
			1 725,27
			22,57
			40,68
			3,35
			11,52
			48,88
			3,95
			20,76
			49,02
			13,56
			54,07
			1,63
			3,05
			30,28
			193,87
			6,27
			8,19
			139,77
			323,84
			359,31
			300,62
			31,05
			7,22
			9,37
			120,60
			1 337,44
			2 677,79
			9,67
			443,27
			24,91
			156,79
			241,42
			8,07
			1 254,81
			745,60
			15,03
			1,76
			4,69
			83,63
			329,71
			146,66
			0,00
			2,91
			17 480,05
			1 895,18
			46 272,58
			239,25
			147 537,75
			125,65
			2 098,65
			1 113,99
			27,23
			2,46
			81,62
			36,24
			5,63
			216,69
			2,46
			271,20
			10,50
			309,67
			565,74
			3 845,21
			44,83
			11,97
			4,17
			0,00
			69,84
			8,73
			11,90
			1 140,39
			44,73
			5 869,14
			785,38
			296,88
			494,31
			430,16
			536,55

23-24

23-24



					16,03
					13,05
					90,15
					2,80
					1 245,49
					541,66
					28 620,56
					18,14
					32 715,53
					15,94
					351,73
					237,69
					15,08
					2,34
					15,45
					85,02
					59,58
					9,58
					24,73
					11,77
					120,08
					10,73
					1,42
					49,41
					3,53
					3,19
					6,60
					2,41
					0,78
					10,55
					3,00
					3,36
					4,56
					9,14
					186,63
					0,91
					7,47
					15,02
					117,71
					21,01
					15,15
					12,87
					7,53
					308,52
					130,34
					274,68
					34,02
					28,25
					13,51
					138,39
					266,30
					17,58
					5,12
					20,73
					0,94
					15,02
					1,28
					3,52
					60,15
					13,71
					101,67
					27,18
					29,46
				<b>Total</b>	<b>69 460,53</b>
	<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>			
				<b>Total</b>	<b>0,00</b>
				<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>69 460,53</b>
<b>Résidus encombrants (« monstres »)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>			
					1 954,41
					0,00
					254,65
					162,54
					803,72
					23-24

			Total	3 175,32





		Total	34 423,22
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
			19 571,27
	23-24	23-24	15 499,63
			17 208,08
			12 746,56
			1 005,29
		Total	66 030,83
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	NOUVELLE CATÉGORIE		
		Total	0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 114,64
		Total	1 114,64
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00



			<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Boues agroalimentaires</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>		
				<b>Total</b>



					926,17
					666,58
					502,47
				<b>Total</b>	<b>281 341,22</b>
<b>Résidu de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>			
	23-24		23-24		209 679,00
					10 924,98
					<b>Total</b>

Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,00
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,00
Grand total 2.4			501 945,20

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :  <a href="https://www.mamh.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qc.ca/recherche-avancee/</a>	Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	23-24	23-24	2 551,10
			804,35
			897,88
			386,06
			507,87
			4 125,73
			6 306,11
			22 651,84
			402,45
			2 372,45
2 367,23			
1 070,53			
			Total
			44 443,60
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,00
Grand total 2.4.1			44 443,60

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe.**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	1 190 869,70
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	35 891,40
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	501 945,20
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	44 443,60
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>1 773 149,90</b>

<b>À exclure (section B)</b>		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	501 945,20
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	44 443,60
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	5 002,98
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>551 391,78</b>

<b>Calcul de la redevance</b>		Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		1 221 758,12
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23,51 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>28 723 533,40 \$</b>

**3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)**

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

**4 - Déclaration amendée (si nécessaire)**

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

**5 - Documents à transmettre à votre direction régionale**

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;
- N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

**6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles**

- La déclaration amendée, si nécessaire.
- La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca).

**7 - Déclaration de l'exploitant**

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Jean-Marc Viau	Fonction 53-54
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 19-10-2021



Année 2020

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annual.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : GFL Environmental inc.  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1169671758  
 No de dossier : 3912- 16-470-108  
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environmental inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Sainte-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau (450) 372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur (450) 372-2287	MRC Haute-Yamaska	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction ou titre 53-54	Téléphone (450) 372-2399
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot 1 647 086, 1 652 184, 3 556 631 Cadasre du Québec

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert		Tonnage total reçu
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)		
	23-24	41,311.89
		13,019.34
	<b>Total</b>	<b>54,331.23</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination		Tonnage total expédié
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination,)		
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :		Quantité par municipalité
	<a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Poids (tonne)
Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Ordures ménagères (résidentielles)			310.80
			2.00
			1.22
			158.25
			0.85
			17.11
			1.89
			2.19
			13,687.57
			2.18
	23-24	23-24	149.29
			249.73
			3.56
			8.72
			468.93
			9.79
			806.63
			632.24
			1,099.18
			15.18
			98.06
		466.07	
		5.06	
		5.90	
		7.80	
		258.76	
		398.27	
		261.42	
		261.71	
		1,242.93	
		15.03	
		0.40	
		545.84	
		68.43	
		1,064.75	
		<b>Total</b>	<b>22,406.74</b>
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
23-24			41,311.89
	23-24		13,019.34

	Total	54,331.23
	Grand total - Ordures ménagères	76,736.97

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			2,432.40
			985.15
			13.12
			80.82
			54.27
			12.13
			2.21
			245.92
			1,307.69
			43.65
			8.54
			5.31
			39.44
23-24		23-24	3.06
			605.34
			2.50
			30.23
			8.05
			3.83
			1.17
			15.78
			20.31
			756.19
			4.92
			11,891.59
			2.36
			2,186.37
			111.71
			121.53
			85.07
			143.16
			50.37
			471.63
			2,253.86
			3.16
			7.25
			27.84
			3.07
			1,192.47
			281.39
			87.66
			1.65
			656.68
			84.95
			959.36
			23.60
			463.09
			271.38
			539.71
			11.22
			78.22
			8.46
			17.25
			150.06
			5.55
			6.92
			48.83
			2.07
			347.93
			16.06
			1,162.46
			5.42
			465.93
			13.27
			43.84
			270.91
			1,644.78
			586.92
			7.98
			281.97
			1.50
			7.19
			10.45
			299.30
			703.53
			588.60
			137.29

		Total	35,565.87
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (indiquez la ville d'origine)		
		Total	0.00

Grand total - Résidus ICI 35,565.87

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0.86
			65.44
			285.26
			28.32
			17.32
			17.24
			11.99
			19.51
			92.05
			14.43
			54.56
			24.59
			9.81
			1.36
			459.51
	23-24		6,981.53
			4.06
			34.25
		23-24	546.25
			26.76
			11.66
			13.52
			7.81
			3.51
			47.62
			1.21
			4,618.50
			3.58
			108.32
			10.44
			50.71
			769.31
			1,768.71
			11.84
			157.70
			5.96
			418.61
			2.93
			53.54
			5.73
			4.66
			1.10
			14.95
			32.71
			50.01
			43.77
			146.40
			65.25
			85.84
			2.37
			59.09
			5.76
			165.68
			106.89
			29.56
			2.30
			204.23
			30.03
			52.70
			23.18
			136.57
			5.22
			8.14
			16.67
			1.62
			2.90
			7.03
			226.65
			1,163.62

			77.58
			14.77
			3.52
			20.69
			2.30
			4.16
			121.89
			202.49
			10.54
			50.64
			124.27
			8.85
			12.30
			433.29
			54.44
			47.18
			20.13
			70.41
			9.13
			13.56
			434.65
			0.77
		<b>Total</b>	<b>21,216.49</b>
	<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>	
		<b>Total</b>	<b>0.00</b>
		<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>21,216.49</b>
<b>Résidus encombrants (« monstres »)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
		<b>Total</b>	<b>0.00</b>

23-24

23-24

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	22.08
			<b>Total</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD	
		23-24	4,160.28
			67.31
			<b>Total</b>
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
		23-24	5,907.81
			5,893.93
			<b>Total</b>
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
NOUVELLE CATÉGORIE			
			<b>Total</b>
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	313.33
			<b>Total</b>
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>







Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		Total	0.00	
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récupération des égouts, des regards et des puits	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				6.97
				3.39
				26.32
	23-24	23-24		36.65
				14.31
				215.96
				87.81
				1.80
		Total	393.21	
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				99.71
	23-24	23-24		267.03
		Total	366.74	
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		Total	0.00	
		Grand total 2.3	758.95	

#### 2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées		Quantité par municipalité	
	Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :		Poids (tonne)	
	<a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>			
Sols propres (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		Total	0.00	
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				1,462.78
				520.98
				2,035.74
	23-24	23-24		308.03
				937.69
				16,745.73
				11,773.62
				177.39
				1,304.21
		Total	35,286.17	
Résidus du déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		

		Total	0.00



**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	150,023.59
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	758.95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	79,311.41
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
<b>Totaux (section A)</b>		<b>230,093.95</b>

<b>A exclure (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	79,311.41
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	693.18
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
<b>Totaux (section B)</b>		<b>80,004.59</b>

<b>Calcul de la redevance</b>		<b>Total des sommes versées en 2020</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		150,089.36
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23.51 \$
<b>Grand total 2.5</b>		<b>3,528,600.85 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction 53-54
Déclaration de l'exploitant Le responsable certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 22.02.2021

Année 2020

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Site d'enfouissement de Saint-Rosaire  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1163680607  
 No de dossier : 3912-17-390-132  
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom société de développement durable d'Arthabaska inc		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurele-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Marc-André Roux	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 819-758-4138
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

## 2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert		
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)		Tonnage total reçu
		3 969.58
		5 627.57
	23-24	191.57
		28 887.73
		27 541.92
	<b>Total</b>	<b>66 218.36</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
	<b>Total</b>
	<b>0.00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :  <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	23-24		734.68
			13.82
			329.39
			533.13
			282.63
			90.86
			84.37
			410.87
			688.61
			309.69
			485.84
			208.31
			150.61
			492.34
			136.19
			1 426.67
			110.70
			2 370.07
			367.29
			4 210.17
			302.24
			283.35
			396.81
			143.76
			153.37
			164.38
			209.26
			9.49
			21.26
	31.99		
	52.54		
	11.97		
	4.53		
	7.49		
	276.89		
	245.53		
	21.29		
	5.37		
	14.95		
	65.13		
	1 511.42		
	34.41		
	247.59		
	444.61		



				275.95
				573.80
				142.60
				749.97
				383.34
				282.91
				354.36
	23-24		23-24	221.26
				82.30
				309.74
				201.21
				58.83
				0.28
				20.34
				0.19
			<b>Total</b>	<b>21 752.95</b>
<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>			
				5 627.57
23-24				191.57
				27 541.92
		23-24		28 887.73
				3 969.58
			<b>Total</b>	<b>66 218.36</b>
			<b>Grand total - Ordures ménagères</b>	<b>87 971.31</b>

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				364.71
				1 811.60
				51.46
				356.11
				4.53
				16.46
		23-24		237.82
				7.42
	23-24			91.22
				306.95
				33.56
				875.90
				1 304.75
				122.08
				49.24
				347.89
				814.92
				76.29
				114.42
				29.14
				25.98
				174.63
				7.64
				64.93
				20.56
				23.35
				35.18
				11.35
				166.87
				6.98
				234.35
				44.72
				49.06
				20.42
				4 055.49
				1 145.28
				2.31
				4.39
				128.08
				265.54
				158.07
				3.68
				8.53
				27.01
				0.42
				679.28
				7.22
				4.33
				0.24
				2.47
	23-24		23-24	1.04
				20.70
				4.22
				45.86
				1.32
				10.16
				131.71
			<b>Total</b>	<b>14 609.84</b>
	<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>		
			<b>Total</b>	<b>0.00</b>
			<b>Grand total - Résidus ICI</b>	<b>14 609.84</b>
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				1.29
				25.19
				7.99
				267.72
	23-24		23-24	8.40
				32.25
				1.03
				4.38
				6.49
				3.47

			7.27
			6.42
			35.89
			72.69
			626.99
23-24		23-24	6.53
			657.12
			30.49
			1.53
			8.53
			18.13
			0.59

			<b>Total</b>	<b>1 830.39</b>
--	--	--	--------------	-----------------

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)			
			<b>Total</b>	<b>0.00</b>

			<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>1 830.39</b>
--	--	--	----------------------------------	-----------------

Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				87.13
				22.90
				65.10
				43.90
				18.41
				6.70
				15.70
				17.09
				36.43
				14.72
				12.68
				84.98
				1.22
		23-24		6.25
				95.28
23-24				215.65
				23.83
				10.17
				11.96
				9.28
				15.30
				14.07
				12.80
				13.00
				16.60
				27.99
				4.75
				4.43
				10.37
				12.23
				5.37
				30.68
				17.64
				14.32
				10.04
				16.36
				5.27
				188.87
				2.76
				13.77
				21.36
				87.95
				28.98
				32.58
				24.39
				17.01
				14.73
				6.13
				76.57
				15.81
				25.00
				18.73
				10.94
				10.44
				13.07
				17.86



Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				32.79
				9.79
	23-24		23-24	127.44
				135.95
			Total	305.97
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD		
	23-24		23-24	11.90
				Total
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri		
	23-24		23-24	3 632.47
				Total
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
NOUVELLE CATÉGORIE				1.08
				5.58
		23-24		2.42
23-24				3.44
				0.03
				7.64
				8.82
				0.01
				2.60
				0.70
				0.71
				68.91
				0.10
				109.03
				6.45
				4.80
				8.08
				3.06
				6.89
				3.87
				0.02
				12.05
				10.18
				0.05
				0.03
				76.47
				0.33
				5.55
				9.32
				20.18
				8.72
				6.27
				7.85
				4.14
				1.73
				3.65
				0.10
				540.81
				0.03
				0.02
				0.27
				0.06
				0.10
				1.97
				0.02
			Total	954.13
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité		









Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	22.18
			Total
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, recourage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	8.98
			2.92
			Total
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous) Boue UTE	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	382.74
			Total
		Grand total 2.3	477.59

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Sols propres (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	27 551.40
			Total
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				<b>Total</b>
				0.00
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				<b>Total</b>
				0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Balayage de rue - RJ				119.14
Recouvrement journalier - Sable rasé				31 419.15
Verre mixte - RJ				1 880.77
Terre cont (recouvrement journalier) / Enrobe	23-24	23-24		35 258.23
Transport Sable				85.31
				<b>Total</b>
				68 762.60
				<b>Grand total 2.4</b>
				96 314.00

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :  <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>			Quantité par municipalité
				Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				<b>Total</b>
				0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				<b>Total</b>
				0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
				<b>Total</b>
				0.00
				<b>Grand total 2.4.1</b>
				0.00

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	112 834.40
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	477.59
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	96 314.00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>209 625.99</b>

<b>A exclure (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	96 314.00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>96 314.00</b>

<b>Calcul de la redevance</b>		<b>Total des sommes versées en 2020</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		113 311.99
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020		23.51 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>2 663 964.93 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;  
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;  
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.  
 La version Excel du formulaire par courriel à [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca).

### 7 - Déclaration de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Marc-André Roux	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 2021-03-24

Année 2021

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : LET Champlain

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 112713870

N° de dossier : 3912-04-372-040  
(Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

**1.1 Identification de l'exploitant**

Nom GFL Environmental Inc Services Matrec div. Champlain		
Adresse du siège social 295 Route Sainte-Marie	Municipalité ou ville Champlain	Code postal G0X 1C0
Téléphone au bureau 819-295-3663	Région Mauricie	
Télcopieur	MRC Des Chenaux	
Adresse courriel rperron@matrec.ca		

**1.2 Identification du répondant**

Prénom et nom Raynald Perron	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 418-549-8074 poste 3505
Adresse courriel rperron@matrec.ca		

**1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)**

Nom Énercycle		
Adresse du siège social 400, Boul de la Gabelle	Municipalité ou ville Saint-Étienne des Grès	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région Mauricie	
Télcopieur	MRC Maskinongé	

**1.4 Type d'installation**

<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots) 285, route Sainte-Marie, Champlain, PQ G0X 1C0
--	---

**2 - Matières déclarées**

**2.1 - Identification des centres de transfert**

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
	16 673,11
	22 174,25
	1 214,71
	737,27
	185,30
	1 458,18
Total	42 442,82

**2.1.1 - Identification des installations d'élimination**

23-24



			8,24
			16,27
			16,91
			41,17
			1 098,70
			40,86
23-24			557,20
			0,04
			3,84
			8,08
			237,68
			1,48
			10,22
		<b>Total</b>	<b>2 253,88</b>
	<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
		<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>2 253,88</b>
<b>Résidus encombrants (c. monstres)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
	23-24	23-24	2 678,04
		<b>Total</b>	<b>2 678,04</b>
<b>Résidus d'écocentre</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
	23-24	23-24	4 092,45
			7 621,30
			412,55
			1 365,87
		<b>Total</b>	<b>13 492,17</b>
<b>Résidus de centre de tri de CRD</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par centre de tri de CRD</b>	
			303,09
			10 906,70
			14 757,88
			8 899,54
23-24		23-24	1 078,02
			2 863,88
			4 045,43
			16 985,16
		<b>Total</b>	<b>59 839,70</b>
<b>Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par centre de tri</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	

			Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
			Total	0,00
			Grand total 2.2	149 795,09

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées				
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)	
Boues de station d'épuration municipale				
			Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité		



				Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puits	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Autres boues (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
	Base militaire de Val-Cartier	23-24	23-24		204,43
				Total	204,43
				Grand total 2.3	204,43

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR						
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>				Quantité par municipalité	
	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Poids (tonne)	
Sols propres (recouvrement autre que final)						
				Total	0,00	
Sols contaminés (recouvrement autre que final)						1 290,92
						392,52
						1 902,47
						2 207,53
						50,87
	23-24		23-24			15 154,26
						879,10
				Total	19 945,14	

		Total	21 887,14
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	5 008,73
			0,00
			0,00
			0,00
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
		Grand total 2.4	26 895,87

**2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR**

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)			
			Total
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 358,67
			4 224,98
			2 388,92
			12 467,27
			126,12
			2 010,94
		48,75	
		Total	22 626,63
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
		Grand total 2.4.1	22 626,63

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

		Total
<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	149 795,09
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	204,43
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	26 895,87
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	22 625,63
<b>Totaux (section A)</b>		<b>199 621,02</b>

<b>A exclure (section B)</b>		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	26 895,87
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	22 625,63
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de pailles et volants provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
<b>Totaux (section B)</b>		<b>49 621,60</b>

<b>Calcul des redevances</b>	Total des sommes versées en 2021
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)	149 999,52
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021	23,76 \$
<b>Grand total 2.5</b>	<b>3 582 488,60 \$</b>

**3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant**

Conformément à l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

**4 - Déclaration amendée (si nécessaire)**

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

**5 - Documents à transmettre à votre direction régionale**

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

**6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles**

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

**7 - Déclaration de l'exploitant**

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Raynald Perron	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
53-54	2022-02-23
Signature	Date

Année 2021

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matiere/residuelles/Guide-declaration-annuelle.pdf>

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : LET SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : \_\_\_\_\_

N° de dossier : 3912-04-510-041  
(Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE		
Adresse du siège social 400 BOULEVARD DE LA GABELLÉ	Municipalité ou ville SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÉS	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région MAURICIE	
Télécopieur 819-373-7820	MRC MASKINONGÉ	
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom STEPHANE COMTOIS	Fonction ou titre DIRECTEUR GÉNÉRAL	Téléphone 819-373-3130
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Métrés cubes <input type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (IC)	Emplacement / localisation (numéro de lois)
--	---

## 2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	13 408,28
	5 797,88
	1 547,80
<b>Total</b>	<b>20 753,96</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Ordures ménagères (résidentielles)			794,79
			403,49
			276,27
			1 087,34
			489,43
			350,82
			9,30
			937,64
			444,98
			17 124,35
			42 343,18
	23-24	23-24	2 142,98
			2 698,43
			1 121,49
			451,71
			162,75
			406,52
			618,55
			442,94
			489,57
			263,62
			574,02
			1 342,75
			516,55
			860,09
			394,76
			1 780,32
			1 375,00
	<b>Total</b>	<b>79 903,63</b>	
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
23-24	23-24		13 408,28
			5 797,88
	<b>Total</b>		<b>19 206,16</b>
<b>Grand total - Ordures ménagères</b>			<b>99 109,79</b>

Résidus ICI (industriels, commerciaux institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			782.09
			10.35
			0.21
			20.97
			4 238.97
			21 068.17
			367.59
			0.10
			41.63
			460.14
			38.87
			3 444.46
			0.20
			16.42
			225.13
			9.72
			7.11
			325.80
			1.55
			1 609.51
			14.03
			968.84
			6.58
			29.99
			53.88
			81.89
			1.69
			61.92
			5.21
			6.14
			13.90
			1 302.96
			4.58
			35.16
			23.59
		Total	35 279.34
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	342.72
		Total	342.72
		Grand total - Résidus ICI	35 622.06
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			6.94
			28.92
			0.79
			0.75
			0.79
			6.05
			0.47
			41.35
		Total	86.05
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	1 205.08
		Total	1 205.08
		Grand total - Résidus CRD	1 291.13
Résidus encombrants (- monstres -)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité		157,01
				130,11
				64,92
				32,94
				40,10
				37,73
				169,58
				70,03
				1 386,68
				3 388,29
				129,18
	427,47			
	31,91			
	869,72			
	<b>Total</b>		<b>6 935,97</b>	
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD		1 435,48
				2 600,59
				53,51
	<b>Total</b>		<b>4 089,58</b>	
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou IC)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri		4 295,93
				204,31
	<b>Total</b>		<b>4 500,24</b>	
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>	
Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>	
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>	
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>	





Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
	Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
57,18				
0,06				
0,27				
0,61				
0,10				
0,46				
0,40				
0,41				
0,32				
0,27				
4,31				
9,76				
37,68				
1,99				
13,95				
1,99				
0,18				
0,23				
0,37				
0,13				
1,43				
53,11				
		Total	185,19	
Autres (specifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
	<b>Grand total 2,2</b>			<b>151 733,66</b>

### 2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité	
			Poids (tonne)	
Boues de station de dépuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	23-24	23-24		
			Total	26,84
	Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24		23-24	41,11	

		<b>Total</b>	
			<b>41,11</b>
<b>Boues agroalimentaires</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage récourage des égouts, des regards et des puits secs	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Autres boues (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Total
			0,00
Grand total 2.3			67,95

**2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR**

Provenance par municipalité d'origine des matières collectées  
Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Quantité par municipalité	
			Poids (tonne)	
Sols propres (recouvrement autre que final)	23-24	23-24	5 751,97	
			Total 5 751,97	
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	23-24	23-24	465,10	
			70,67	
			Total 535,77	
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (- fluff-) utilisés comme recouvrement	23-24	23-24	31,59	
			1 632,47	
			11 409,19	





**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	151 733,66
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	67,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	63 337,28
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	8 502,36
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>223 641,25</b>

<b>A excrute (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	63 337,28
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	8 502,36
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de pailles et végétales provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>71 839,64</b>

<b>Calcul des redevances</b>		<b>Total des sommes versées en 2021</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		151 801,61
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		23,75 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>3 605 288,29 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDGD ou les incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date
53-54	2002-03-31





2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	33 097,48
<b>Total</b>	<b>33 097,48</b>

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Ordures ménagères (résidentielles)			779,81
			0,03
			311,42
			104,97
			0,29
			0,44
			1 837,50
			0,39
			0,14
			464,04
			1 270,87
			83,77
			350,56
	23-24	23-24	584,90
			155,51
			0,13
			3,16
			0,12
			0,46
			0,35
			218,97
			301,77
			192,34
			507,06
			290,53
			0,07
			0,26
		180,68	
		1,05	
		2,31	
		20,51	
		181,45	
		0,34	
		837,63	
		222,91	
		0,29	
	<b>Total</b>	<b>8 907,03</b>	
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
23-24	23-24		30 877,59
	<b>Total</b>	<b>30 877,59</b>	



Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalités	
			1,82
			2,34
			1,60
			365,49
			2,01
			78,82
<b>23-24</b>	<b>23-24</b>		55,37
			0,10
			53,75
			4,65
			0,12
			4,53
			0,14
			52,97
			0,13
			25,21
			0,98
			0,47
			3,29
			13,60
			2,09
			0,37
			3,50
			6,34
			2,71
			8,33
		<b>Total</b>	<b>690,73</b>
		<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>	
	<b>23-24</b>	<b>23-24</b>	300,39
		<b>Total</b>	<b>300,39</b>
		<b>Grand total - Résidus ICI</b>	<b>991,12</b>
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalités	
	<b>23-24</b>		36,12
			7,59
			0,14
			10,80
			13,68
			1,24
			83,06
			0,48
			9,13
			27,43
			23,57
			0,14
			10,09
			1,78
			13,35
			0,39
			11,40
			0,27
			2,79
			0,02
			0,29
			0,30
			12,09
			10,06
			730,68
			5,49
			0,49
			6,01
			5,42
			2,78
			3,47
			376,99
			32,95
			0,42
			0,23
			26,24
			100,42
			1,13
		<b>Total</b>	<b>1 568,93</b>
		<b>Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)</b>	
	<b>23-24</b>	<b>23-24</b>	1 919,50

		<b>Total</b>	<b>1 919,50</b>
		<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>3 488,43</b>
<b>Résidus encombrants (« monstres »)</b>	<b>Code géo municipal</b>	<b>Provenance par municipalité</b>	
			<b>Total</b>

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2 567,49
		Total	
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
	23-24	23-24	481,26
		Total	
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
		Total	
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1,17
		Total	
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	8,93
			1,04
			8,03
			3,93
			0,79
			0,08
			0,29
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
<b>Grand total 2.2</b>			<b>47 337,18</b>

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées			
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.qouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.qouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récourage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	59,40
Total			59,40
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Autres boues (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
<b>Grand total 2.3</b>			<b>59,40</b>

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après :  <a href="https://www.manh.gov.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.manh.gov.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (recouvrement autre que final)			
	<b>Total</b>		
Sols contaminés (recouvrement autre que final)			
	23-24	23-24	1 765,93
			2 220,14
			197,71
			3 530,00
			444,34
	<b>Total</b>		
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	<b>Total</b>		



Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme revêtement	Provenance par municipalité		14 879,72
	Code géo municipal	23-24	
	Total		14 879,72
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme revêtement	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	Total		0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	Total		0,00
Grand total 2.4			23 037,84

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au revêtement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (en revêtement final)	23-24	23-24	255,94
			149,38
			4 219,70
	Total		4 625,02
Sols contaminés (en revêtement final)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	Total		0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	Total		0,00
Grand total 2.4.1			4 625,02

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	<b>Reporter grand total 2.2</b>	<b>47 337,18</b>
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	<b>Reporter grand total 2.3</b>	<b>59,40</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	<b>Reporter grand total 2.4</b>	<b>23 037,84</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	<b>Reporter grand total 2.4.1</b>	<b>4 625,02</b>
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>75 059,44</b>

<b>À exclure (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	<b>Reporter grand total 2.4</b>	<b>23 037,84</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	<b>Reporter grand total 2.4.1</b>	<b>4 625,02</b>
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	<b>Total</b>	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	<b>Total</b>	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	<b>Total</b>	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>27 662,86</b>

<b>Calcul des redevances</b>		<b>Total des sommes versées en 2021</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		<b>47 396,58</b>
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		<b>23,75 \$</b>
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>1 125 668,78 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	2022-03-16 Date

Année 2021

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1160583739  
 N° de dossier : 3912- 14-520-093  
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Dépôt Rive-Nord		
Adresse du siège social 670, rue Montcaim	Municipalité ou ville Berthierville	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau (450) 836-2546	Région Lanaudière	
Télécopieur (450) 836-1166	MRC D'Autray	
Adresse courriel receptiondm@obiqc.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction ou titre 53-54	Téléphone (450) 836-2546
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom Même que l'exploitant		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LECCD) <input checked="" type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)  4 780 889

## 2 - Matières déclarées

### 2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	5 768,87
	409 372,18
<b>Total</b>	<b>416 141,05</b>

### 2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Non applicable	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### 2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.marh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.marh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Ordures ménagères (résidentielles)			876,74
			5 173,37
			1 729,53
			456,33
			1 440,94
			720,84
			618,93
			240,45
			600,81
			606,19
			372,98
			63,46
			710,05
			806,62
			304,30
			1 092,68
			471,16
			8 773,36
			553,17
			433,37
			168,93
			119,38
			88,12
			354,50
			501,91
			378,06
			387,40
			43,86
			1 233,87
			1 425,90
		19 970,90	
		1 166,31	
		4 960,95	
		1 816,74	
		1 262,84	
		761,94	
		46,89	
		3 710,11	
		676,73	
		1 527,66	
		2 585,09	
		838,29	
		670,96	
		604,90	
		1 125,31	

			1 432,73
			638,73
			1 083,97
			450,08
			29,23
23-24			1 324,24
			590,35
			792,64
			581,73
			1 238,57
			1,41
			62,15
			254,73
			828,56
			303,33
			433,52
			1 236,34
			89,03
			7 051,80
			1 797,03
			2 560,03
			465,50

23-24

		Total	96 330,53
<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert</b> <i>(indiquez la ville d'origine)</i>		
23-24	23-24		5 768,87
			126 392,19
		Total	134 161,06
	<b>Grand total - Ordures ménagères</b>		<b>230 491,58</b>

Résidus ICI (industriels, commerciaux, Institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			70,09
			5,41
			12 852,48
			313,73
			18 839,30
			1 853,59
			136,23
			251,76
			255,02
			148,74
			283,13
			2 411,45
			2 161,06
			2,65
			4,27
			3,99
			2 206,16
			1 279,47
			111,37
			2 958,03
			225,81
			114,43
			43,63
			251,10
			534,40
			203,89
			668,24
			221,86
			1,96
			11,61
			6,97
			72,38
			40,33
			86,65
			266,71
			184,48
			200,62
			481,90
			9 624,22
			83,02
			65,83
			6,13
			31 170,16
			3,80
			5,44
			8,34
			104,67
			65,70
			14,48
			1,68
			16,10
			14,90
			1,68
			27,61
			0,79
			101,27
			969,07
			118,22
			5 454,18
			132,99
			4 777,90
			492,80
			2 776,43
			507,13
			517,58
			1 355,11
			27,66
			24 373,75
			1 361,36
			1 041,51
			2 086,17
			321,15
			143,53
			298,88
			1 259,88
			106,94
			7,01
			562,80
			78,92

23-24

23-24

23-24

23-24

465,13  
6,37  
14,13  
201,48  
22,61  
14,24  
98,71  
104,45  
373,41  
10,35  
32,97  
22,09  
626,77  
244,08  
616,04  
1 335,08  
3,33  
619,98  
641,81  
725,02  
197,48  
226,91  
87,46  
229,87  
2,32  
48,94  
47,66  
44,90  
119,25  
21,54  
76,77  
30,45  
52,50  
2 508,30  
450,35  
1,47  
2 977,11  
2 587,60  
18,98  
324,51  
11,10  
2,16  
398,06  
240,38  
0,00  
2 866,62  
165,25  
33,83  
46,94  
81,06  
13 898,23  
1 624,80

**Total 177 499,37**

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23-24	23-24	280 979,99

**Total 280 979,99**

**Grand total - Résidus ICI 458 479,36**

Résidus CRD  
(construction, rénovation et  
démolition)

Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		106,38
		850,63
		3,11
23-24	23-24	187,94
		73,22
		43,18
		35,94
		0,43
		86,76
		83,84
		10,75
		12,31
		1,64
		28,11
		4,60
		3 675,57
		1 147,82



23-24

23-24

91,31  
2 344,40  
47,77  
442,17  
41,20  
47,58  
147,82  
44,47  
32,07  
4 385,76  
18,59  
1,12  
3,93  
124,13  
2,21  
34,97  
112,12  
1 755,94  
9,25  
67,89  
0,70  
10,72  
8,01  
5,62  
67,61  
3,51  
448,72  
211,55  
125,65  
331,68  
2 397,56  
86,58  
1 984,08  
352,47  
607,35  
150,56  
40,11  
3 562,45  
347,26  
442,61  
2 465,53  
636,76  
82,18  
179,59  
217,06  
109,12  
22,25  
166,90  
42,35  
1 219,47  
210,43  
73,98  
46,43  
153,83  
87,96  
25,60  
43,78  
57,80  
196,96  
62,14  
229,85  
68,80  
152,64  
7 747,76  
1 006,83  
155,56  
387,00  
235,62  
782,54  
641,21  
107,18  
21 497,72  
37,56  
717,78  
15,92  
66,56  
8,47  
18,07  
5,21  
19,11  
0,31  
1,07

53-54

23-24					7,82
					7,69
					72,91
					3,11
					4,28
					0,86
					9,69
					0,81
					19,28
					14,62
					0,61
					12,98
					11,29
					9,60
					7,89
					1,84
					12,49
					32,70
					1,56
					1,36

23-24

				Total	67 428,60
<b>Code géo municipal</b>	<b>Matières provenant de centres de transfert</b>				
<b>(Indiquez la ville d'origine)</b>					

				Total	0,00
				Grand total - Résidus CRD	67 428,60

Résidus encombrants (« monstres »)		Code géo municipal	Provenance par municipalité		
					15,53
					10,98
					8,10
					32,60
					46,15
					34,76
					43,01
					35,62
					725,65
					50,11
					39,32
					4,03
					113,45
					34,90
					589,83
					814,63
					450,23
					280,32
					32,74
					2 030,59
					178,35
					630,38
					666,53
					208,71
					192,87
					197,57
					2,01
					124,19
					16,24
					10,71
					12,77
					84,08
					245,14
					104,70
					154,33
					304,93
					25,97

23-24

23-24



Résidus d'écocentre	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
			1 272,40
			1 229,76
			436,02
			2 232,52
	23-24		994,29
		23-24	1 145,25
			182,82
			9,55
			127,78
			100,20
			595,80
			478,04
			15,00
			2 204,48
			778,71
		<b>Total</b>	<b>11 802,61</b>
Résidus de centre de tri de CRD	Provenance par centre de tri de CRD		
Code géo municipal			
			1 113,86
23-24			780,93
		23-24	2 053,78
		<b>Total</b>	<b>3 948,57</b>
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Provenance par centre de tri		
Code géo municipal			
			874,10
23-24			7 406,98
		23-24	4,31
		<b>Total</b>	<b>8 285,39</b>
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Provenance par municipalité		
Code géo municipal			
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Provenance par municipalité		
Code géo municipal			
			3 651,12
23-24		23-24	60,89
		<b>Total</b>	<b>3 712,01</b>
Balayures de rue	Provenance par municipalité		
Code géo municipal			
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Provenance par municipalité		
Code géo municipal			



Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Sois éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
				Total	0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
	23-24				0,06
					0,22
					0,05
					0,21
					0,08
		23-24			0,05
					0,05
				Total	0,72
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité			
Résidus de dégrilleur - Station	23-24				224,68
Résidus miniers		23-24			88 445,19
				Total	88 669,87
<b>Grand total 2.2</b>					<b>883 606,98</b>

### 2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité			
			Poids (tonne)			
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité				
		23-24				4,87
						472,84
			23-24			337,45
				Total	815,16	
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité				
				Total	0,00	
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité				
				Total	0,00	

Boues de fabriques de pâtes et pepliers	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	0,00	
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puits	23-24		23-24		18,83		
					15,52		
					12,22		
					94,61		
					96,50		
					221,51		
					184,64		
					3 412,57		
						<b>Total</b>	<b>4 056,43</b>
Boues industrielles							
						<b>Total</b>	<b>0,00</b>
Autres boues (spécifiez ci-dessous)							
						<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Grand total 2,3</b>						<b>4 871,69</b>	

2.4 - Soles ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR							
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>				Quantité par municipalité		
	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Poids (tonne)		
Soles propres (recouvrement autre que final)	23-24		23-24		813,16		
					1 564,79		
					17,91		
					279,77		
					73,44		
						<b>Total</b>	<b>2 749,07</b>
Soles contaminées (recouvrement autre que final)	23-24		23-24		27,96		
					634,27		
					2,38		
					534,62		
					16,72		
					57,88		
					164,24		
					85,65		
					151,49		
						<b>Total</b>	<b>127 649,86</b>
					36,82		
					459,43		
					75,33		
					27,75		
					33,80		
				<b>Total</b>	<b>129 958,00</b>		
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisée comme recouvrement							
						<b>Total</b>	<b>0,00</b>







**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	883 506,98
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	4 871,59
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	155 867,46
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>1 044 246,02</b>

<b>À exclure (section B)</b>		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	155 867,46
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	88 446,19
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>244 312,64</b>

<b>Calcul des redevances</b>		Total des sommes versées en 2021
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		799 933,38
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		23,76 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>18 998 417,78 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. 53-54	
Signature	le 28 février 2022 Date

Année 2021

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RRECMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/mats/res/rdg/vr/resa/Guide-rap-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Complexe Enviro Connexions Ltee  
 NEQ (numéro d'entreprise au Québec) : 1149425598  
 N° de dossier : 3912-14640099  
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Complexe Enviro Connexions Ltee		
Adresse du siège social 3779 chemin des Quarante-Sept		Municipalité ou ville Terrebonne
Téléphone au bureau 450-474-2423		Code postal J6V 9T6
Télécopieur 450-474-1871		Région Lanaudière
MRC		
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Philippe Robillard		Titre ou titre <b>53-54</b>
Téléphone <b>53-54</b>		
Adresse courriel <b>53-54</b>		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social		Municipalité ou ville
Téléphone au bureau		Code postal
Télécopieur		Région
		MRC

1.4 Type d'installation		Emplacement / localisation (numéro de lots)
<input type="radio"/>	Centre de transfert	
<input checked="" type="radio"/>	Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> sans cubes <input type="checkbox"/> avec cubes	
<input type="radio"/>	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCO)	
<input checked="" type="radio"/>	Lieu d'enfouissement technique (LET)	
<input type="radio"/>	Incinérateur (INC)	





23-24

23-24

					278,50
					0,00
					42,83
					54,11
					40,33
					0,15
					7,25
					32,92
					25,46
					25,04
					152,36
					23,67
					60,51
					9,70
					26,23
					1,33
					3,35
					1 777,56
					278,64
					<b>9,69</b>
					69,01
					10,04
					129,50
					558,50
					11,82
					419,38
					121,39
					1 576,98
					16,25
					97,20
					25,19
					456,75
					2 247,95
					11,35
					450,47
					34,69
					8,27
					127,54
					5,29
					129,59
					2,76
					1,06
					862,71
					1 306,81
					5,84
					7,04
					1 148,52
					3,41
					8,55
					0,84
					347,15
					233,65
					1,62
					15 844,37
					1 444,19
					79 219,15
					190,81
					157 200,42
					40,48
					1,59
					1 337,45
					1 055,65
					12,49
					29,65
					94,24
					25,33
					7,94
					19,93
					3,77
					3 441,10
					62,69
					121,95
					452,01
					3 134,11
					159,90
					16,43
					251,29
					14,22
					75,86
					45,55
					655,24
					9,45
					-2,00
					8 471,69
					14 851,08
					635,83
					471,41
					486,90
					455,24
					11 647,35
					1 864,77
					8 707,02
					646,60
					148,90
					3 404,82
					456,70
					3 803,58
					4 968,30
					61,38
					3,55
					3 050,21
					12,54
					552,98
					103,91







Régions d'écoulement	Code geo municipal	Provenance par municipalité			Total
					0,00
Résidus de centre de tri de CRD	23-24	Provenance par centre de tri de CRD			
			23-24		2,54
					576,90
					17 351,16
					47,36
					15,86
				17 993,78	
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou IC)	23-24	Provenance par centre de tri			
			23-24		17 752,32
					11 045,77
					8 793,92
					11 780,60
					2 217,00
				51 619,61	
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code geo municipal	Provenance par municipalité			
Total					0,00
Déchets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code geo municipal	Provenance par municipalité			
Total					0,00
Déchets de rue	23-24	Provenance par municipalité			
			23-24		878,58
Total					628,58
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code geo municipal	Provenance par municipalité			
Total					0,00

Catégorie de boues	Provenance par municipalité		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Sols éliminés (centres volants):	23-24	23-24	275,57
	Total		275,57
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	101,00 77,33 52,34
Total			211,59
Autres (spécifiez (dessous))	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	8,99 0,03 0,09 0,31 0,08 1,64 0,02 3,65 17,17 2,30 1,20
Total			34,78
<b>Grand total 2.2</b>			<b>1 263 722,88</b>

**2.3. Données relatives aux boues reçues et éliminées**

Catégorie de boues	Provenance par municipalité (indiquer des maximes, s'il y a lieu) Pour connaître le code géo de la municipalité, visiter le site Web ci après <a href="https://www.mamh.gov.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gov.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Boues de station (déposées en municipalité)	23-24	23-24	33 762,64 1 088,04 1 651,60 2 443,02
	Total		40 845,60
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
Total				0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récupération des égouts, des regards et des puits secs	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
Total				0,00
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
	23-24	23-24		9,28
				21,36
				134,09
				0,00
				615,71
				474,08
				61,47
Total				1 315,97
Autres boues (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
Total				0,00
Grand total 23				42 161,77

**2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR**

Provenance par municipalité d'origine des matières résiduelles  
Pour connaître le code geo sur la municipalité, visitez le site Web ci après  
<https://www.mamh.gov.qc.ca/recertoire-des-municipalités/>

Catégorie de matière	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité par municipalité
				Poids (tonne)
Sols (y compris recouvrement) autre que final	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Total
				0,00
Total				0,00
Sols contaminants (recouvrement autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
	23-24	23-24		860,59
				258,05
				15 189,66
				568,24
				10 581,27
				15,39
				42,85
				5 797,31
				86 781,79
				13 061,03
				339 226,73
				13,87
				1 494,10
				64,17
				1 841,19
				1 008,09
				250,08
				173,63
				1 291,17
				3 304,59
				807,26
Total				480 595,03
Résidus de déchargement de carcasses automobiles («FLU») utilisées comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité		Quantité (tonnes)
	23-24	23-24		309 280,81
				32,60
				22 090,74
Total				331 504,15

Résidus CAD et fins de propriété de la voirie utilisés comme recouvrement	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>
Autres résidus CRT (bardoux, briques, blocs granuleux de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>
Autres spécifiés (verre, bois) Soories	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 956,02
			<b>Total</b>
			<b>1 956,02</b>
			<b>Grand total 2.4</b>
			<b>824 055,20</b>

**2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR**

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées. Pour connaître le code gén. de la municipalité, visitez le site Web ci-après. <a href="http://www.ontario.ca/sols/les-provenances-des-municipalites/">http://www.ontario.ca/sols/les-provenances-des-municipalites/</a>		Quantité par municipalité
	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)			2 233,21
			0,00
			5 466,50
			4 774,32
			12 043,50
			22 987,15
			760,49
			14 945,24
			508,57
			10 090,22
			5 136,83
			1 655,11
			<b>Total</b>
			<b>84 693,24</b>
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>
Autres spécifiés (bois, verre)	Code gén. municipal	Provenance par municipalité	
			<b>Total</b>
			<b>0,00</b>
			<b>Grand total 2.4.1</b>
			<b>84 693,24</b>

**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		Total
Matières (résidus) reçus pour élimination, incluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	1 263 722,89
Déchets, résidus ou boues reçus et admis (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	42 161,77
Matières ou autres matières destinées au recyclage ou à l'usage final, des matières résiduelles admissibles selon le RÈGMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	824 055,20
Boues ou autres matières destinées au recyclage ou à l'usage final, des matières résiduelles admissibles selon le RÈGMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	84 693,24
	Total (section A)	2 214 633,10
<b>À exclure (section B)</b>		
Boues ou autres matières destinées au recyclage ou à l'usage final, des matières résiduelles admissibles selon le RÈGMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	824 055,20
Boues ou autres matières destinées au recyclage ou à l'usage final, des matières résiduelles admissibles selon le RÈGMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	84 693,24
Résidus d'importation en vertu de lettres de crédit provenant d'un fournisseur ou d'une institution d'installation verte à l'adresse 2 du RÈGMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais reçues par erreur	Total	5 140,54
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Total (section B)	913 888,98
<b>Calcul des redevances</b>		
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		Total des matières versées en 2021 1 300 744,12
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		23,75 \$
	Grand total 2.5	30 892 672,35 \$

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du Règlement sur les redevances exigées pour l'émission de matières résiduelles, veuillez joindre le rapport de l'auteur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admises aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les nonérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce formulaire doit être présenté avec deux exemplaires.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF.
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000.
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme VOSU 440, si nécessaire.

### 5 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redvances@environnement.gouv.bc.ca](mailto:redvances@environnement.gouv.bc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel.
- Formulaire de déclaration trimestrielle amendé, si nécessaire.
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être admise à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Jean-Marc Vau	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 14-mars-22

Année 2021

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-raop-annual.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : GFL Environmental inc.  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1169671758  
 N° de dossier : 3912- 16-470-108  
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environmental inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Sainte-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau (450) 372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur (450) 372-2287	MRC Haute-Yamaska	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction ou titre 53-54	Téléphone (450) 372-2399
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Mètres cubos <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)







Résidus CRD  
(construction, rénovation et  
démolition)

Code géo municipal

Provenance par municipalité

23-24

23-24

152.60
302.45
0.57
106.58
18.48
359.00
23.97
0.29
7.80
18.69
43.04
33.84
19.43
2.02
406.85
239.72
93.32
11.49
567.79
40.27
21.47
17.65
19.22
12.07
29.89
54.92
5,457.21
0.27
4.46
9.84
16.37
123.76
0.62
6.62
53.52
3.15
231.24
1,608.18
26.61
264.81
2.46
348.76
90.44
4.16
3.09
4.21
23.18
2.00
12.40
73.79
5.13
1.30
185.09
1.48
30.26
163.74
165.66
29.73
2.03
37.65
24.59
79.07
64.16
17.47
9.66
56.71
26.90
9.98
6.24
62.69
110.35
2.02
55.40
3.40
10.04
8.49
5.51
1,156.33
558.33
156.11



Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
			5,865.67
		23-24	3.18
			Total
Résidus du centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
		23-24	6,961.66
			8,846.62
			91.88
			Total
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total





23-24

23-24

4,385.29

Total

50,665.46

Résidus de déchetage  
de carcasses automobiles  
(« fluff »)  
utilisés comme  
recouvrement

Code géo municipal

Provenance par municipalité

Total

0.00





**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	149,432.78
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	1,400.14
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	93,208.98
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	21,034.02
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>265,075.92</b>

<b>A exclure (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	93,208.98
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	21,034.02
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	761.97
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>115,004.97</b>

<b>Calcul des redevances</b>		<b>Total des sommes versées en 2021</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		150,070.95
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		23.75 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>3,564,185.06 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les Incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction 53-54
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date 2022-01-24

Année 2021

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :**

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RE MR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2021 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

**1 - Renseignements généraux**

Nom de l'installation : Site d'enfouissement de Saint-Rosaire  
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1163680607  
 N° de dossier : 3912-17-390-132  
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom société de développement durable d'Arthabaska inc		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurele-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse courriel michelmarieau@gesterra.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Michel Marleau	Fonction ou titre Chargé de projet	Téléphone 819-758-4138 p.253
Adresse courriel michelmarieau@gesterra.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)







		Total	0,00
		<b>Grand total - Résidus ICI</b>	<b>21 622,05</b>
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			33,11
			2,11
			39,79
			36,23
			58,02
			47,20
	23-24	23-24	124,23
			10,43
			89,83
			9,48
			95,53
			32,09
			1,14
			481,72
			8,96
			38,84
			3,08
			1,52
			6,99
			2,84
			1,21
			0,79
			0,84
			7,15
		18,99	
		<b>Total</b>	<b>1 152,12</b>
		<b>Grand total - Résidus CRD</b>	<b>1 152,12</b>
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			61,89
			52,32
			12,62
			10,68
			9,25
			14,78
	23-24	23-24	36,36
			10,61
			6,33
			69,12
			1,67
			11,49
			79,31
			190,45
			17,57
			9,54
			21,67
			6,73
			13,97
			8,09
			12,70
			4,71
			7,28
			12,57
		2,82	
		24,75	
		13,93	
		5,38	
		7,08	
		4,25	
		54,42	
		7,52	
		11,35	
		22,01	
		66,82	















**2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe**

<b>Total des matières déposées dans ce lieu (section A)</b>		<b>Total</b>
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	130 115,84
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	1 013,57
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	116 824,47
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	64 627,01
	<b>Totaux (section A)</b>	<b>312 580,89</b>

<b>À exclure (section B)</b>		<b>Total</b>
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	116 824,47
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	64 627,01
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	<b>Totaux (section B)</b>	<b>181 451,48</b>

<b>Calcul des redevances</b>		<b>Total des sommes versées en 2021</b>
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		131 129,41
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2021		23,75 \$
	<b>Grand total 2.5</b>	<b>3 114 323,49 \$</b>

### 3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir section 3 du Guide, page 7). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

### 4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de déclaration trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

### 5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF;
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000;
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire.

### 6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel;
- Formulaires de déclaration trimestrielle amendés, si nécessaire;
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire.

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

### 7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Michel Marleau	Fonction Chargé de projet
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date Le 24 mars 2022